AUDIT MAISONNEUVE
Societe de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Augustin Maisonneuve
Commissaire aux Comptes • Expert-Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 8810 C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 150 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

A l'Assemblée Générale de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note relative au tableau des variations des fonds associatifs inclue dans les règles et méthodes comptables de l'annexe concernant les excédents relatifs au financement de l'activité de CAP EMPLOI.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, la note relative au tableau des variations des fonds associatifs inclue dans les règles et méthodes comptables de l'annexe, expose le traitement comptable et ses conséquences des excédents relatifs au financement de l'activité de CAP EMPLOI.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur les conséquences de ce traitement comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CEYRAT, le 15 juin 2022
Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom
SARL au capital de 150 000 Euros
6 Rue du Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 03
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 260	179	1 081		1 081	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	77 624	15 651	61 973	3 429	58 544	NS
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	722 582	159 498	563 084	598 239	35 155-	5.88-
	Installations techniques Matériel et outillage	2 430	1 484	946	1 757	811-	46.17-
	Autres immobilisations corporelles	398 144	245 195	152 949	142 053	10 896	7.67
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 000 000		2 000 000	2 000 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	873		873	873		
	Total I	3 202 913	422 007	2 780 906	2 746 351	34 555	1.26
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	37 072		37 072	27 755	9 317	33.57
	Autres créances	360 259		360 259	468 835	108 576-	23.16-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 191 788		1 191 788	1 056 245	135 543	12.83
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	9 882		9 882	1 396	8 486	607.84
	Total III	1 599 001		1 599 001	1 554 230	44 771	2.88
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 801 914	422 007	4 379 907	4 300 581	79 326	1.84

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	100 007	100 007		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 896 016	3 820 629	75 387	1.97
	Report à nouveau	148 861-	164 968-	16 107	9.76
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	22 150	184 912	162 762-	88.02-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	95 504	2 087	93 418	NS
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	10 000		10 000	
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	3 974 816	3 942 666	32 150	0.82
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 788	96 549	11 239	11.64
	Dettes fiscales et sociales	279 211	261 333	17 878	6.84
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 447		1 447	
	Autres dettes	431	33	398	NS
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	16 214		16 214	
	Total IV	405 091	357 916	47 176	13.18
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 379 907	4 300 581	79 326	1.84

(1) Dont à plus d'un an — 388 878 — 357 916
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2021

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	310 968	267 545	43 423	16.23
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 648 973	1 636 028	12 945	0.79
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	133 170	179 264	46 094-	25.71-
Collectes		543 803	543 803-	100.00-
Cotisations	450	400	50	12.50
Autres produits	1 012 231	511 962	500 269	97.72
Total I	3 105 792	3 139 002	33 211-	1.06-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	992 558	931 526	61 033	6.55
Impôts, taxes et versements assimilés	109 453	109 387	66	0.06
Salaires et traitements	1 335 835	1 332 437	3 398	0.26
Charges sociales	535 535	532 921	2 614	0.49
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	88 771	77 211	11 561	14.97
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 941	115	1 826	NS
Total II	3 064 093	2 983 595	80 498	2.70
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	41 699	155 407	113 708-	73.17-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 445	3 615	170-	4.70-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 445	3 615	170-	4.70-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	37	4	32	786.17
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	37	4	32	786.17
2. Résultat financier (V-VI)	3 408	3 611	202-	5.60-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	45 107	159 017	113 911-	71.63-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 699	27 616	12 917-	46.77-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9		9	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	14 708	27 616	12 908-	46.74-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37 665	1 566	36 099	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		155	155-	100.00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	37 665	1 721	35 944	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	22 957-	25 894	48 851-	188.65-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 123 945	3 170 233	46 288-	1.46-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 101 795	2 985 321	116 474	3.90
Solde intermédiaire	22 150	184 912	162 762-	88.02-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	22 150	184 912	162 762-	88.02-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 379 907.07 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 105 791.74 Euros et dégageant un excédent de 22 150.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social de l'association et moyens mis en oeuvre

L'ADIS inscrit entièrement son action dans le champ de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", pour tout ce qui a trait à l'insertion économique et sociale des personnes handicapées.
L'association a vocation générale à mettre à la disposition des personnes handicapées adultes, la possibilité de parvenir à une insertion sociale grâce à un emploi que ce soit en milieu ordinaire, adapté ou protégé et quelle que soit la nature du handicap dont la personne souffre.
Elle affirme son appartenance au secteur de l'économie sociale.

A cet effet, elle peut :
- Gérer des dispositifs nationaux et/ou locaux destinés à favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées, seule ou en partenariat avec des organismes publics et privés, pour leur placement en entreprise du secteur privé ou dans des organismes du secteur public,
- Gérer des dispositifs nationaux et/ou locaux destinés à favoriser le suivi et l'accompagnement social,
- Gérer des dispositifs nationaux et/ou locaux destinés à favoriser le maintien dans l'emploi des personnes handicapées,
- Créer et gérer des organismes de formation spécifiques, éventuellement en partenariat avec des structures publiques et privées,
- Créer et gérer des entreprises (adaptées ou non) fournissant un travail salarié aux personnes handicapées et ce, directement ou par l'intermédiaire de sociétés dont l'ADIS aurait le contrôle,
- Gérer des entreprises de travail temporaire, d'insertion ou non (ETTI et/ou ETT),
- Créer et gérer un ESAT en vue d'accueillir des personnes handicapées.
Dans ces deux derniers cas, elle a vocation à aider plus particulièrement les personnes qui, en raison de la lourdeur de leur handicap, n'auraient que peu ou pas de chances de trouver un emploi en milieu normal de travail.
- Mettre à la disposition de toute entreprise du secteur privé ou tout organisme du secteur public la possibilité de s'acquitter partiellement ou totalement de son obligation d'emploi telle qu'elle est définie dans la loi.

Pour gérer ses activités relevant du secteur marchand l'association peut recourir à toutes les formes de sociétés reconnues par le code de commerce. A ce titre, elle a créé un secteur distinct de détention de titres.

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, toutes les mesures de restriction liées à la pandémie de COVID-19 ont été levées.
Une période transitoire de sortie d'urgence sanitaire a été déclarée du 02 juin 2021 au 31 juillet 2022.
Les conséquences liées à cette crise sanitaire sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 sont :
- Absence d'impact sur le niveau d'activité,
- Absence de recours au dispositif d'activité partielle,
- Absence de report d'échéance de toute nature,
- Absence de recours au Prêt Garanti par l'Etat.

Par ailleurs, l'impact de la pandémie sur les Sociétés du groupe est la suivante :
- Pas de remise en cause de la continuité d'exploitation,
- Pas de recours (ou très marginal) au dispositif de chômage partiel,
- Pas de report d'échéances de toutes natures.

Et plus particulièrement :
- ACTIV'ADIS : Souscription d'un Prêt Garanti par l'Etat de 900 K€ remboursé en janvier 2022 (pas de PGE sur les autres entités),
- INSER'ADIS : Baisse significative du niveau d'activité de la Société liée aux conséquences sociales de la crise sanitaire (difficulté de recrutement de candidats),
- Autres entités : RAS.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits pas l'épidémie de COVID-19 :
A ce jour, aucun impact significatif sur l'activité n'a été constaté.

Par ailleurs, l'impact post clôture de la pandémie sur les Sociétés détenues par l'association ADIS est le suivant :
- Pas de remise en cause de la continuité d'exploitation,
- Les éventuelles conséquences ne sont pas chiffrables.

Et plus particulièrement :
- INSER'ADIS : les difficultés de recrutement des candidats sont toujours importantes et impactent le niveau d'activité de la Société,
- ACTIV'ADIS : Le Prêt Garanti par l'Etat de 900 K€ a été remboursé en janvier 2022.
- Autres entités : RAS.

ANNEXE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général. **Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2019, le plan comptable applicable aux établissements et services privés sociauxet médico-sociaux, tenant compte des modifications introduites par les règlements ANC n°2018-06 et 2019-04, a été appliqué à compter du 01/01/2020.**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Conformément à l'article 213-8 du PCG, l'association a retenu la méthode suivante : immobilisation des frais d'acquisition sur immobilisations corporelles.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, définies par :
- le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux organismes sans but lucratif, modifié par le règl. ANC n°2020-08 du 04 décembre 2020,
- le règlement ANC 2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté du 26 décembre 2019.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité : Aide à l'insertion des travailleurs handicapés.

Note relative au tableau des variations des fonds associatifs

Note 1 : L'excédent de l'exercice 2021 intègre le remboursement de l'excédent CAP EMPLOI supérieur à l'excédent raisonnable de 2 % généré au titre de 2019 pour 37.665 €.
L'excédent supérieur à l'excédent raisonnable relatif au financement de l'activité CAP EMPLOI en 2021, soit 16.214 €, a été neutralisé en produit constaté d'avance dans le

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

cadre des opérations d'arrêté des comptes.

Note 2 : Les fonds associatifs incluent un excédent CAP EMPLOI supérieur à l'excédent raisonnable de l'exercice 2020, soit 103.312 €, qui devrait donner lieu à remboursement.

Note relative aux concours publics et subventions obtenues :

Désignation	Organisme attributaire	Nature du concours		
		Concours publics	Subv d'exploitation	Subv d'investissement
CAP EMPLOI AXE 1	Etat / Agefiph / FIPHFP / Pole Emploi		1 034 520	
CAP EMPLOI AXE 2	Etat / Agefiph / FIPHFP / Pole Emploi		419 467	
CAP EMPLOI AXE 3	Etat / Agefiph / FIPHFP / Pole Emploi		900	
FSE Pole social	Région Auvergne-Rhône-Alpes		106 596	
Pole Social	Département du Puy-de-Dôme		66 500	
Budget action pro-active	AGEFIPH		9 126	
Lutte contre les discriminations	Mairie Clermont-Ferrand		3 500	
Dotation globale - ESAT Social	ARS	537 044		
Aide au poste - ESAT Production	Région Auvergne-Rhône-Alpes	472 865		
Acquisition véhicule	Région Auvergne-Rhône-Alpes			10 000
Totaux		**1 009 909**	**1 640 608**	**10 000**

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	13 993		64 891
Constructions sur sol propre	722 582		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 716		
Installations générales agencements aménagements divers	175 083		15 544
Matériel de transport	133 613		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	101 251		42 892
TOTAL	1 139 246		58 435
Autres participations	2 000 000		
Prêts, autres immobilisations financières	873		
TOTAL	2 000 873		
TOTAL GENERAL	3 154 112		123 327

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			78 884	78 884
Constructions sur sol propre			722 582	722 582
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 286	2 430	2 430
Installations générales agencements aménagements divers			190 627	190 627
Matériel de transport		52 418	81 196	81 196
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 822	126 321	126 321
TOTAL		74 526	1 123 156	1 123 156
Autres participations			2 000 000	2 000 000
Prêts, autres immobilisations financières			873	873
TOTAL			2 000 873	2 000 873
TOTAL GENERAL		74 526	3 202 913	3 202 913

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 564	5 266		15 830
Constructions sur sol propre	124 343	35 155		159 498
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 959	811	4 286	1 484
Installations générales agencements aménagements divers	61 841	23 417		85 258
Matériel de transport	125 754	5 496	52 418	78 832
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	80 300	18 626	17 822	81 104
TOTAL	397 197	83 505	74 526	406 177
TOTAL GENERAL	407 761	88 771	74 526	422 007

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 266				
Constructions sur sol propre	35 155				
Instal.techniques matériel outillage indus.	811				
Instal.générales agenc.aménag.divers	23 417				
Matériel de transport	5 496				
Matériel de bureau informatique mobilier	18 626				
TOTAL	83 505				
TOTAL GENERAL	88 771				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	100 007				100 007
Réserves	3 820 629		75 387		3 896 016
Report à nouveau	162 882-		596 975	487 450	53 357-
Excédent ou déficit de l'exercice	184 912		162 762-		22 150
Situation nette	3 942 666		509 600	487 450	3 964 816
Subventions d'investissement			10 000		10 000
TOTAL I	3 942 666		519 600	487 450	3 974 816

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	873	0	873
Autres créances clients	37 072	37 072	
Taxe sur la valeur ajoutée	78	78	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	14 956	14 956	
Divers état et autres collectivités publiques	329 674	329 674	
Débiteurs divers	15 551	15 551	
Charges constatées d'avance	9 882	9 882	
TOTAL	408 087	407 214	873

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	107 788	107 788		
Personnel et comptes rattachés	127 271	127 271		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	149 300	149 300		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 301	1 301		
Autres impôts taxes et assimilés	1 340	1 340		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 447	1 447		
Autres dettes	431	431		
Produits constatés d'avance	16 214	16 214		
TOTAL	405 091	405 091		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Batiments	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 an

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	343 894
Disponibilités	794
Total	344 688

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 158
Dettes fiscales et sociales	180 581
Autres dettes	431
Total	202 170

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 882
Total	9 882
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	16 214
Total	16 214

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Pas de rémunération des organes d'administration et de surveillance.
Pas de rémunération des hauts cadres dirigeants.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.550 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5.550 €,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

Résultat effectif global de l'entité

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	2021	2020
RESULTAT COMPTABLE	22 150	184 912
Reprise du déficit antérieur	14 699	16 107
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	7 451	168 805
Dont résultat effectif sous gestion popre	-30 004	-14 699
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	37 455	183 504

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Autres engagements donnés : L'ADIS s'est portée caution solidaire à hauteur du principal, plus intérêts,commissions, frais et accessoires pour les sociétés du groupe : - PHARM'ADIS principal de : - AGRADIS principal de : - ACTIV'ADIS principal de :	 50 000 50 000 1 935 000	2 035 000
Total (1)		2 035 000

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La Société a souscrit en 2005 un contrat collectif ayant pour objet la constitution d'un capital de fin de carrière selon la convention collective. Ce compte collectif est alimenté par des cotisations versées par la Société. Aucun versement n'a été réalisé au cours de l'exercice.
Par ailleurs, aucune somme n'a été prélevée sur ledit fonds en remboursement des indemnités de départ en retraite au cours de l'exercice.
Au 31 décembre 2021, la valeur disponible du fonds est de 92.987 €.
L'engagement estimé sur les droits acquis s'élevait au 31/12/2014 à 87.578 €.

Association ADIS
63017 CLERMONT-FERRAND Cedex 2

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SASU ADIS SERVICES	2 000 000	1 390 202	100 %	2 000 000	2 000 000			1 587 326	58 855		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											